

JOURNAL	L'HEBDO	
DATE	Jeudi 22 septembre	

Quel habitat pour demain en Aunis Atlantique ?



La journée a débuté par un débat mouvant organisé à la salle de La Passerelle à Andilly (© Y.P.)

Lors du conseil communautaire du 19 mai 2021, les élus communautaires ont approuvé le Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H). Un document cadre, qui n'est pas figé. Pour les 10 prochaines années, il détermine ce qu'il est possible de réaliser ou non en termes d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire.

Vendredi 16 septembre, élus, aménageurs, promoteurs et bailleurs sociaux se sont retrouvés sur cinq sites d'Aunis Atlantique autour d'un atelier piloté par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), afin d'appréhender au plus juste le volet habitat du PLUi-H. « *C'est une journée importante pour le territoire. Ce travail dynamique doit nous faire réfléchir sur la façon d'habiter demain en Aunis Atlantique* », insiste Didier Taupin, conseiller délégué à l'urbanisme et à l'habitat. Il est bien sûr question de sobriété foncière à l'aune de l'écriture du PLUi-H qui avait limité la consommation de foncier agricole. « *Il appartient à chaque territoire de trouver sa réponse* », explique Loïc Guilbot, responsable du groupe projet territoire et aménagement du Cerema.

Mais tout au long de la journée, après un débat mouvant en guise d'introduction, c'est surtout d'artificialisation d'espaces et d'imperméabilisation des sols dont il a été question, que ce soit en zones urbaine ou agricole. Avec un objectif à atteindre fixé par la loi climat et résilience : « *Atteindre en 2050, l'absence de toute artificialisation nette des sols, dit : Zéro Artificialisation Nette (ZAN).* »